



PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA VILLE DE BAUVIN

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Commune.

Les comparaisons sont effectuées de budget primitif à budget primitif.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévus pour l'année 2021.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget communal :

- La section de fonctionnement relative à la gestion des affaires courantes,
- La section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Les grands objectifs et enjeux pour 2021 :

- Intégration de la crise sanitaire dans le budget communal avec les impacts à venir,
- Lancement du projet de réhabilitation du 34B Rue Ghesquière avec la recherche de financements extérieurs,
- Volonté de maîtriser les charges.

VUE GENERALE SUR LE BUDGET 2021

FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	6 047 357,88	4 377 951,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		1 669 406,88
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	6 047 357,88	6 047 357,88
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 784 210,88	1 871 197,81
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	28 448,44	48 677,10
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	107 215,59	
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 919 874,91	1 919 874,91
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	7 967 232,79	7 967 232,79

I. La section de fonctionnement

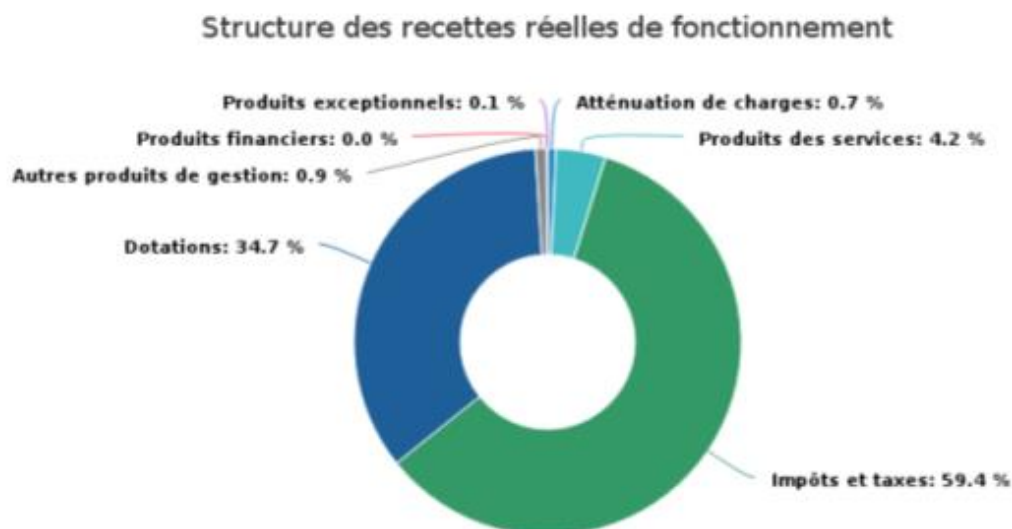
La section de fonctionnement permet à la Commune d'assurer le quotidien.

Elle regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de la commune.

Les recettes de fonctionnement correspondent essentiellement aux recettes encaissées au titres des prestations extra et périscolaire (cantine, garderies, centres de loisirs, etc...), de la fiscalité, des revenus des immeubles (locations de salles ou de logements), aux dotations versées par l'Etat, aux attributions versées par la MEL, etc...

A) Les recettes de fonctionnement

Pour l'exercice 2021, il est prévu pour les recettes réelles de fonctionnement un montant de 4 354 635 €, elles étaient de 4 233 474 € au budget primitif 2020, soit une augmentation de 2.86 % (+ 121 161 €). Elles se décomposent de la façon suivante :



➤ **CHAPITRE 013 : ATTENUATION DE CHARGES** **30 000 €**

Sont comptabilisés dans ce chapitre les indemnités journalières versées par la Sécurité Sociale et les remboursements de l'assurance statutaire en cas de maladie des agents.

En comparaison avec le budget primitif 2020, il est prévu une augmentation de 50 %.

Cette prévision en augmentation est due au contexte sanitaire (prise en charge d'une personne avec une pathologie à risques placée en Autorisation Spéciale d'Absence dont le traitement est partiellement remboursé par l'Assurance Maladie) et aux arrêts constatés depuis le 1^{er} janvier 2021.

➤ **CHAPITRE 70 : PRODUITS DES SERVICES** **181 460 €**

Sont comptabilisés dans ce chapitre les participations et redevances versées par les usagers pour des prestations de services : centres de loisirs, restauration scolaire, inscription à la bibliothèque, garderies, la régie photocopies, locations de mobiliers, etc...

D'autres recettes sont comprises dans ce chapitre, par exemple, les redevances d'occupation du domaine public et les vacations funéraires.

En comparaison avec le budget primitif 2020, il est prévu une augmentation de 20.97 %.

En 2020, ce chapitre avait été budgété à la baisse car particulièrement affecté par la crise sanitaire étant donné que les services concernés n'ont pas fonctionné lors de la période du premier confinement. Ensuite, à l'issue de celui-ci, du 11 mai 2020 jusqu'à la fin de l'année scolaire, ces services n'ont pas retrouvé leur niveau de fréquentation habituel, d'où une baisse prévisible sur le budget 2020.

L'année 2021 ne retrouve cependant pas le niveau de recettes de l'année 2019 (- 58 149 € soit - 32.05 %) car sont notamment prises en compte : la suppression de la classe de neige, une baisse de fréquentation des services extra et périscolaires. De plus, les redevances d'occupation du domaine public (RODP versées par ENEDIS et GRDF) seront perçues par la MEL (*seules deux sont budgétées car en attente de confirmation*).

➤ **CHAPITRE 73 : IMPOTS ET TAXES** **2 586 494 €**

Sont comptabilisés dans ce chapitre les recettes liées à la fiscalité locale, l'attribution de compensation et la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) versée par la Métropole Européenne de Lille (MEL).

En comparaison avec le budget primitif 2020, il est prévu une augmentation de 4.55 % (+ 112 504 €) avec une variation entre les articles à l'intérieur dudit chapitre :

- Les contributions directes + 195 749 €
Dû à l'augmentation naturelle des bases fiscales et au rattachement des exonérations de taxe d'habitation qui doivent désormais être affectées au produit fiscal depuis sa suppression (auparavant budgétés au chapitre 74) et au transfert de produits locaux issus de l'ancien taux de la CCHD récupérés par la Commune.
- Attribution de compensation - 157 145 €
Suite aux dernières informations transmises par la MEL.
- Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) + 120 000 €
Au vu des dernières informations transmises par la MEL, le montant par habitant est de 52 € (contre 48 € budgétés en 2020) et est comptabilisée pour une année entière.
- Droits de place - 900 €
Au vu des dernières remises gracieuses accordées aux commerçants ambulants.
- Taxe sur la consommation finale d'électricité + 5 000 €
- Taxe Locale sur la Publicité Extérieure - 200 €

➤ **CHAPITRE 74 : DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS** **1 512 511 €**

Ce chapitre regroupe principalement les dotations versées par l'Etat à la Commune et les subventions de fonctionnement versées par la CAF.

En comparaison avec le budget primitif 2020, il est prévu une diminution de 4.88 % (- 77 543 €) :

- Compensation d'exonérations de la taxe d'habitation -70 738 €

Cette diminution est principalement dûe au rattachement des exonérations de taxe d'habitation qui doivent désormais être affectées au produit fiscal depuis sa suppression (désormais budgétés au chapitre 73).

- Participations de l'Etat aux emplois d'avenir et contrats aidés - 10 020 €

➤ **CHAPITRE 75 : AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE** **41 170 €**

Ce chapitre regroupe les revenus issus du patrimoine communal : gestion des immeubles locatifs, locations de salles municipales, etc...

En comparaison avec le budget primitif 2020, il est prévu une diminution de 11.02 % (- 5 100 €).

Cette prévision en baisse fait suite à la vente de deux logements locatifs au Centre Communal d'Action Sociale dans le courant de l'année 2020.

➤ **CHAPITRE 77 : PRODUITS EXCEPTIONNELS** **3 000 €**

Ce chapitre est difficilement prévisible compte tenu de la nature des produits aléatoires qu'il regroupe : annulations de mandats sur les exercices antérieurs, des recettes inattendues, etc...

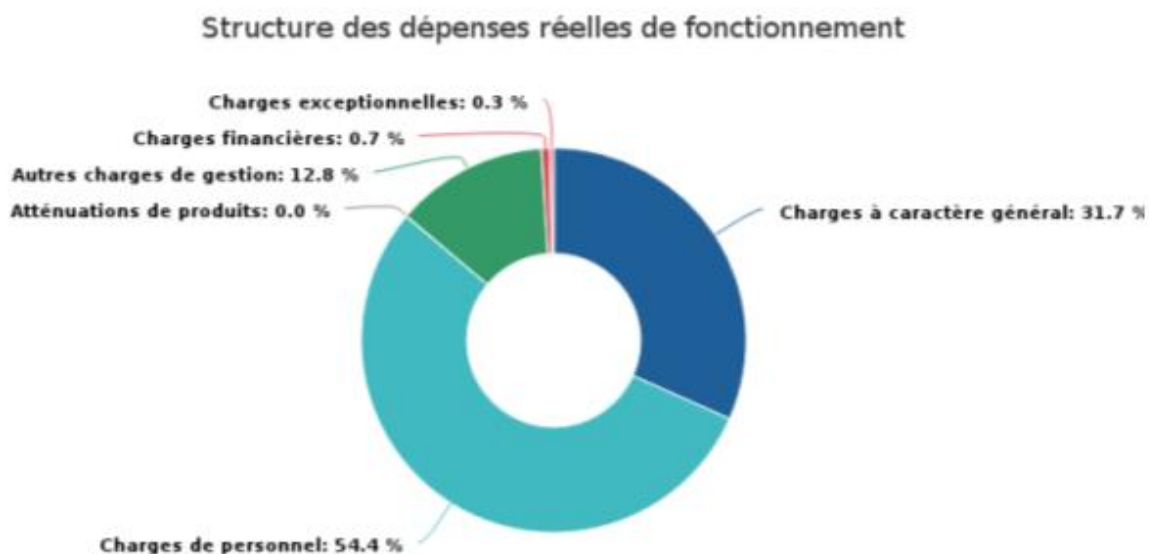
La somme prévue est donc la même qu'en 2020. Ce chapitre est généralement mouvementé lors du vote de décisions modificatives.

B) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement financent l'entretien du patrimoine bâti et non bâti de la commune, les fournitures et prestations nécessaires au fonctionnement des services municipaux (matières premières pour le service technique, sorties et matériels pour les centres de loisirs et garderies, denrées alimentaires pour la restauration municipale, etc...), le personnel communal, les subventions aux associations, les intérêts des emprunts, etc...

Pour l'exercice 2021, il est prévu pour les dépenses réelles de fonctionnement un montant de 4 315 577 €, elles étaient de 4 222 503 € en 2020, soit une augmentation de 93 074 €, soit + 2.20 %.

Elles se décomposent de la façon suivante :



➤ **CHAPITRE 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL** **1 368 210 €**

Ce chapitre comprend les dépenses courantes de la commune telles que l'achat de prestations de services (entretien de l'éclairage public, sorties pour les centres de loisirs,...), l'alimentation, l'entretien du patrimoine bâti et non bâti, les assurances, les charges courantes telles que la fourniture en électricité, eau et gaz des bâtiments communaux, etc...

En comparaison avec le budget primitif 2020, il est prévu une augmentation de 11.95 %, soit + 146 007 €, avec pour principaux postes d'évolution :

- Energie – Electricité + 15 000 €
La plupart des bâtiments municipaux ont subi une fermeture en 2020 tels que les écoles, salles de sports, salles des fêtes (moins de dépenses en chauffage, électricité et eau).

- Entretien des espaces verts + 15 000 €
Suite à l'absence d'un agent, plus d'espaces verts ont été externalisés auprès du prestataire actuel.

- Fêtes, cérémonies et réceptions diverses + 13 000 €
Il a été budgété le maintien des festivités et animations mais celles-ci seront adaptées selon l'évolution de la situation sanitaire.

- Frais de nettoyage des locaux + 98 797 €
Le nettoyage de certains locaux effectué par une entreprise extérieure a été estimé pour une année complète au lieu de 4 mois en 2020 avec des prestations supplémentaires liées au COVID.

- Prestations de services extérieurs + 11 780 €
Sont à prévoir en 2021, l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde, la mise à jour du Document Unique et la mise en place de l'application « Ma mairie en poche ».

➤ **CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL** **2 350 000 €**

Ce chapitre regroupe les dépenses liées au personnel de la Commune, le personnel extérieur (mission d'intérim auprès du CDG59 et personnel de la société en charge de la confection des repas de la restauration) et les frais annexes (visites médicales, versement à l'organisme d'action sociale, l'assurance du personnel, etc...).

A ce stade, les prévisions budgétaires sont très prudentes et donc estimées à 2 350 000 €, soit une augmentation de 4.44 % par rapport au budget primitif 2020.

Cette estimation tient compte des éléments suivants :

- Un départ en retraite en juillet 2021 (2 mois de remplacement en doublon car l'agent concerné soldera ses congés),
- La reprise du PPCR avec des reclassements pour certains agents (protocole « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations »),
- Les augmentations d'échelon de plus en plus importantes liés au mécanisme GVT (Glissement-Vieillesse-Technicité),
- Pas d'évolution du point d'indice en 2021,
- Augmentation du SMIC horaire de 0.99 % à compter du 1er janvier 2021,
- La GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat) pour laquelle quatre agents supplémentaires remplissent les critères pour en bénéficier,
- Prise en compte de l'instauration de la prime de précarité pour les contrats temporaires des collectivités depuis le 1^{er} janvier 2021,
- Recrutement de deux agents à 20 h/semaine au service technique,
- Le remplacement à 100 % des agents placés en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA) rémunérés à 100 % également,
- Un nombre d'heures complémentaires à rémunérer aux agents du service Jeunesse qui doivent appliquer le protocole sanitaire,
- Réduction des quotas d'encadrement pour l'extrascolaire,
- L'organisation des élections départementales et régionales,
- Les remplacements en cas de congés ou absences pour maladie constatés depuis le 1^{er} janvier 2021,

- La prise en compte de l'éventuel versement du Complément Indemnitare Annuel selon l'évolution de la situation.

➤ **CHAPITRE 014 : ATTENUATIONS DE PRODUITS** **2 000 €**

Dans ce chapitre sont comptabilisés les remboursements liés à des recettes perçues par la Commune (exemple : le remboursement de la taxe foncière versée à la commune dans le cadre des baux ruraux et que la commune peut rembourser en cas de mauvaises récoltes selon les directives gouvernementales).

La somme budgétée est identique à celle de 2020.

➤ **CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE** **531 080 €**

Ce chapitre regroupe principalement les indemnités des élus, les subventions aux associations et à d'autres organismes liés à la Commune : le SIVU L'îlot de la Haute Deûle, la convention avec la médiathèque du Nord pour les emprunts de livres pour la bibliothèque de Bauvin et la convention avec la mission locale.

En comparaison avec le budget primitif 2020, il est prévu une diminution de 23.88 %, soit - 166 580 €, avec pour principaux postes d'évolution :

- Redevances pour logiciels et licences + 8 370 €
Antivirus tous les trois ans (+ 4000 €) et maintenance logiciel bibliothèque, redevance pour une application de gestion financière, transfert cessions de logiciels du chapitre 011 au 65.
- Formation des élus + 1500 €
- Disparition de la contribution au SDIS - 150 000 €
Par manque d'informations, la somme totale avait été budgétée en 2020.
- Contribution au SIVU L'îlot de la Haute Deûle - 17 050 €
Il est prévu en cours d'année la reprise des deux agents du SIVU par les deux communes constituant le SIVU, la contribution à verser au SIVU est donc moindre
- Diminution de la contribution à l'OICAFPA - 3 300 €
- Augmentation de la subvention au CCAS + 37 950 €
Le CCAS percevra moins de recettes sur l'année 2021, la Commune doit donc compenser via la subvention qu'elle verse
- Diminution des subventions versées aux associations - 43 000 €
Au vu du contexte sanitaire, les demandes des associations seront étudiées selon leur fonctionnement sur l'année 2020 et prévisionnel sur 2021.

➤ **CHAPITRE 66 : CHARGES FINANCIERES** **30 287 €**

Comme indiqué dans le Rapport d'Orientations Budgétaires, la charge de la dette est maîtrisée.

Les intérêts et les Intérêts Courus Non Echus (ICNE) diminuent de 5 138 € par rapport au budget primitif 2020, soit – 14.50 %.

➤ **CHAPITRE 67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES** **14 000 €**

Le chapitre 67 est abondé à 14 000 € dont 10 000 € de provision pour un bâtiment sinistré qui serait à démolir (au cas où le propriétaire ferait défaut, c'est à la commune de prendre en charge ces frais puis de demander le remboursement au propriétaire).

Les dépenses prévisionnelles de ce chapitre diminuent de 1 215 € par rapport au budget primitif 2020, soit – 7.99 %.

➤ **CHAPITRE 68 : PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES** **20 000 €**

Le chapitre 68 est alimenté dans le cadre d'une dotation aux provisions pour risques. Suite à des impayés de loyers, une provision doit être constituée car la Commune a peu de chances d'être remboursée. Cette procédure permet d'étaler le risque sur plusieurs exercices budgétaires.

Les opérations d'ordre budgétaire, constituées essentiellement des dotations aux amortissements sont prévues pour un montant de 105 000 €.

Au final, l'écart constaté entre les recettes et les dépenses de fonctionnement constitué l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer ses projets d'investissement sans recourir systématiquement à l'emprunt.

II. La section d'investissement

A) Les recettes d'investissement

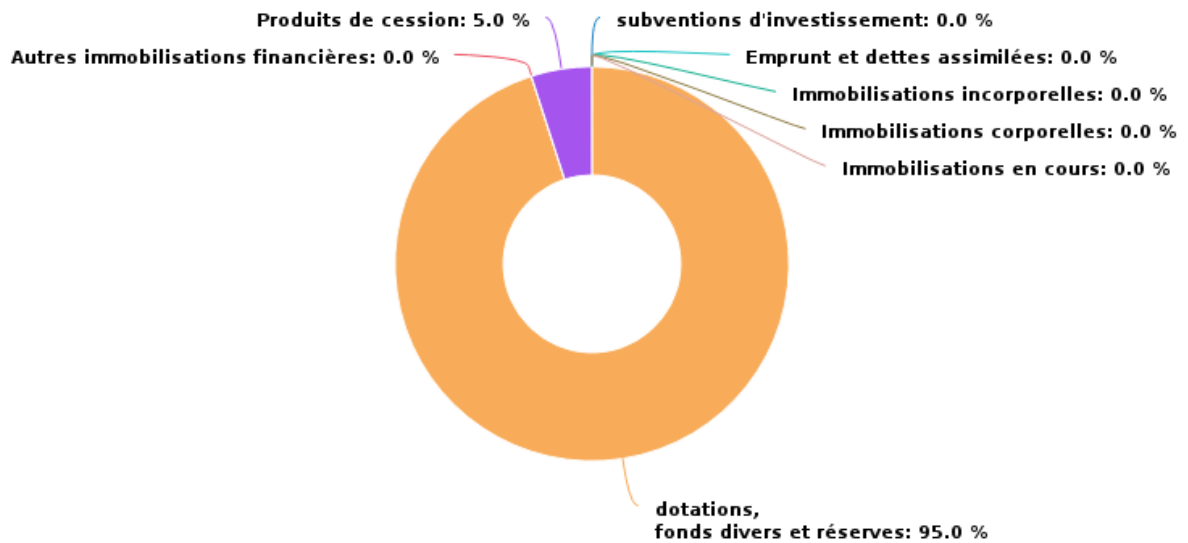
Les recettes d'investissement sont essentiellement composées des subventions d'investissement versées par l'Etat sur un projet en particulier après étude, du FCTVA (reversement d'une partie de la TVA payée en investissement en N-2), et des éventuels projets de cessions.

A cela s'ajoute l'imputation des excédents dégagés en section de fonctionnement.

Pour l'exercice 2021, les recettes réelles d'investissement s'élèveraient à 139 417 €, elles étaient de 282 869 € en 2020, soit une diminution de 150 382 €, soit – 53.16 %.

Elles se décomposent de la façon suivante :

Structure des recettes réelles d'investissement



➤ CHAPITRE 10 : DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES 132 486.93 €

Ce chapitre regroupe :

- Le FCTVA qui correspond au reversement de 16.404 % de la TVA payée par la Commune sur les travaux réalisés en année N-2,
- Les recettes liées à la taxe d'aménagement,
- L'article 1068 qui correspond à la couverture du déficit d'investissement par l'excédent de fonctionnement dégagé en N-1 (affectation du résultat).

En comparaison avec le budget primitif 2020, il est prévu une diminution de 1.21 %, soit – 1 627.82 € :

- FCTVA - 55 000 €
La diminution prévisible du montant perçu au titre du FCTVA en raison du volume de travaux réalisés en 2019 (389 332 €) comparativement à 2018 (1 166 178 €).
- L'excédent de fonctionnement capitalisé - 53 372 €
Le déficit d'investissement à combler à fin 2020 est moins important que celui constaté fin 2019.

L'écart entre le budget primitif 2020 et le budget primitif 2021 s'explique également par :

- L'attente de retour de notification de la Préfecture d'une éventuelle subvention au titre de la DETR ou la DSIL (chapitre 13) pour lesquelles deux dossiers ont été déposés :

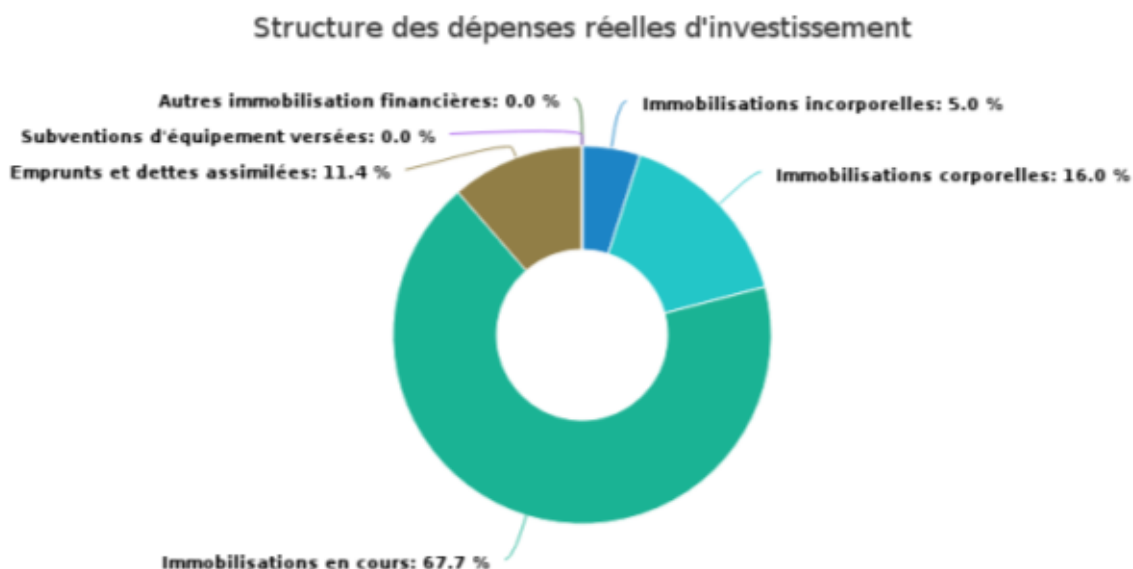
les travaux de menuiseries aux écoles des Coquelicots, Peupliers et Jules Ferry et les travaux de mise en accessibilité de l'Eglise,

- Une opération de cession (chapitre 024) inscrite à hauteur de 6 930 € où 113 630 € étaient inscrits en 2020,
- L'existence d'un remboursement en 2020 par EUROPEAN HOMES (chapitre 21) pour le raccordement au réseau électrique du nouveau lotissement qui n'existe donc pas en 2021.

B) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont toutes les dépenses permettant d'accroître la valeur ou la consistance du patrimoine communal (acquisitions de biens mobiliers, travaux sur des bâtiments existants ou construction, ...).

Pour l'exercice 2021, les dépenses réelles d'investissement s'élèveraient à 1 760 895 €, elles étaient de 1 270 639 € en 2020, soit une augmentation de 490 256 €, soit + 38.58 %.



Cette augmentation est cependant à nuancer car la provision dégagée pour des futurs travaux est plus conséquente qu'en 2020 à hauteur de 393 466 € (+49.47 %).

➤ CHAPITRE 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 87 000 €

Cette somme est prévue pour les frais d'études de la réhabilitation du 34B rue Ghesquière, la réalisation de diagnostics amiante dans les écoles, et l'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour la mise en place de la vidéoprotection.

➤ **CHAPITRE 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

280 090 €

Sont prévus dans ce chapitre les travaux suivants :

CADRE DE VIE

- Achat de mobilier urbain (poubelles) 4 800 €

ENTRETIEN DU PATRIMOINE BATI

- Travaux de réfection de la chapelle au cimetière 4 300 €
- Création d'une porte coulissante accès PMR à la salle des fêtes 8 000 €
- Fourniture et pose d'un système vocal à l'Union Bauvinoise 900 €
- Travaux de mise en accessibilité de l'Eglise 28 000 €
- Travaux de réfection de toitures :
 - Union Bauvinoise 2 190 €
 - Salle des fêtes 2 500 €
 - Salle P. Legrain 28 500 €

ECOLES

- Travaux de menuiseries à l'école des Coquelicots 13 000 €
- Fourniture et pose d'une chaudière à Perce-Neige 22 000 €
- Système de sécurité informatique dans les écoles 11 500 €
- Travaux de réfection de toitures :
 - Ecole des Coquelicots 35 000 €
- Matériel informatique pour les écoles 42 000 €

- Fontaine à eau à Perce-Neige 2 000 €
- Chalet à l'école des Peupliers 4 500 €

MOYENS GENERAUX

- Véhicule pour la police municipale (rampe et sérigraphie) 15 000 €
- Ordinateur portable pour l'assistant de prévention 850 €
- Isoirs et grilles d'exposition 4 500 €
- Rampe de changement pour les ateliers municipaux 1 200 €

- Petits matériels pour l'assistant de prévention 1 500 €

SPORTS

- Fourniture et pose de schiste et clôtures au stade Tredez 13 000 €
- Fourniture et pose d'un éclairage au stade Tredez 6 000 €
- Installation d'un portail au stade Gossart 1 000 €

- Arroseur automatique et dévidoir stade Gossart 3 100 €

RESTAURATION MUNICIPALE

- Matériels pour la restauration scolaire 13 100 €

DIVERS

- Installation d'une borne wifi au centre permanent 650 €
- Système élévateur pour les salles municipales 11 000 €

➤ **CHAPITRE 23 : IMMOBILISATIONS EN COURS** 1 188 804.88 €

Cette somme inscrite au budget résulte d'une part de l'excédent de fonctionnement dégagé fin 2020, du résultat prévisionnel entre les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement 2021 et des dépenses d'investissement prévisionnelles sur le budget primitif 2021.

Il s'agit d'une provision pour les projets futurs de la Commune, cette somme ne sera pas dépensée en 2021.

III. La dette

Le niveau de la dette de la commune au 1^{er} janvier 2021 est de 2 248 883 €.

Le remboursement en capital de la dette se décline comme suit depuis 2015 :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Capital de la dette (<i>sans les intérêts</i>)	258 512 €	248 106 €	229 567 €	240 651 €	216 686 €	193 475 €	198 147 €
Capital restant dû au 1^{er} janvier	1 700 967 €	1 442 455 €	1 194 349 €	2 464 782 €	2 224 132 €	2 442 358 €	2 248 883 €

Malgré un emprunt d'1.5 millions en 2018 et la reprise d'une partie des emprunts de la CCHD à partir de 2020 pour un montant de 434 912 €, on constate une diminution du capital à rembourser (annuité) de 60 365 € (- 23.35 %) entre 2015 et 2021, ce qui démontre un endettement maîtrisé et un recours à l'emprunt réfléchi.

En 2020, le ratio de désendettement de la commune est extrêmement bas : 2.87 années. Le seuil d'alerte étant fixé à 10 ans.

IV. Les principaux ratios financiers

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	822,05	935,00
2	Produits des impositions directes/population	296,52	507,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	833,74	1 133,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	302,10	305,00
5	Encours de dette/population	430,57	860,00
6	DGF/population	274,80	153,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,5473	0,5600
8	Dépenses de fonct. et remb. de la dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	1,0319	0,9010
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,3623	0,2700
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,5164	0,7600

Conclusion :

L'année 2021 sera encore une année particulière où l'exécution du budget ne sera pas comme les exercices précédents, dans une moindre mesure par rapport à 2020.

Les orientations proposées dans le cadre de la préparation budgétaire 2021 reflètent la volonté de maintenir l'ensemble des services publics communaux, tout en maîtrisant les dépenses de la commune et ce, dans un contexte de restriction des ressources financières.

Il est essentiel de poursuivre une stratégie financière permettant de maintenir une solvabilité durable de la commune.

Cette stratégie financière repose sur les principes suivants :

- La poursuite de l'objectif de stabilisation des dépenses de fonctionnement sur 2021 et au-delà,
- Une évaluation des recettes de fonctionnement prudente,
- Maintenir un encours de dette par habitant raisonnable,
- Un niveau d'investissement annuel soutenable sans recourir systématiquement à l'emprunt,
- Le maintien d'un niveau de trésorerie suffisant.